Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_209-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
26 MAI 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 39
Procuration : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Séance du 1 juin 2026**

L'an deux mille vingt six, le un juin à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

**Étaient présents** :
M. Michel GRIGNON, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE, Mme Marie HAMEL-FAURE, M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

**Étaient absents** :
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER

**Absent(s) ayant donné pouvoir** :
Mme Stéphanie BODIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Jonathan SEKLI
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane COMBEAU

## N°C2026_209 - PISCINE - Convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement collectif avec le SIAEP de Questembert

**Rapporteur :** M. Michel GRIGNON, Vice-Président

*Annule et remplace la délibération C2026_163 visée en Préfecture le 02/06/2026.*
*L'erreur matérielle porte sur un problème technique de retranscription du pouvoir de Mme Maryse GÉRARD à M. Kévin MENANT (Mme Maryse GÉRARD étant absente).*

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260605-C2026_209-DE

Dans le cadre du fonctionnement de la piscine intercommunale Beau Soleil, lors de l'entretien des bassins et des réseaux, une partie des eaux usées est rejetée dans le réseau public collectif, à l'exception des eaux de vidange des bassins.

Depuis 2011, une convention est signée entre le SIAEP et Questembert Communauté pour définir les conditions techniques, administratives et financières de réception et de traitement des effluents de la piscine dans le réseau d'assainissement du SIAEP.

Depuis le 01 Janvier 2026, le SIAEP a confié l'exploitation de son service d'assainissement collectif à la société AQUALIA dans le cadre d'un contrat de délégation pour une durée de 12 ans.
Il convient donc de renouveler ladite convention avec le SIAEP en tenant compte du nouveau prestataire.

Il est proposé d'établir la convention pour 1 an jusqu'au 31 décembre 2026.
Toutes les conventions de rejet seront retravaillées par le SIAEP courant 2026 en concertation avec les bénéficiaires des conventions en vue d'une nouvelle version pour 2027.

Le projet de convention est joint en annexe à la séance.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mai 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

*- De valider le projet de convention pour une année tel que présenté en annexe.*

*- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout avenant éventuel.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 5 juin 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.*



Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 05/06/2026
Qualité : PRÉSIDENT